

actu **vérités**

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE VERNIER

Avanchet-Parc : une cité en devenir

Construite entre 1971 et 1977, cette cité de quelque 6500 habitants ne va pas être radicalement transformée ces prochaines années.

Néanmoins, son centre commercial va enfin connaître une profonde revalorisation. De plus, une étude est en cours afin d'introduire les macarons pour les véhicules du quartier. L'Espace de vie enfantine sera entièrement rénové. Les restaurants scolaires seront ouverts aux aînés. Par contre, l'achat du bâtiment situé au 25, avenue du Pailly n'a pu se faire. Notre tour d'horizon.



Depuis le 1er janvier, la commune prend en charge les frais d'obsèques de ses habitants

*Edité par l'Administration
municipale*

Comité de rédaction :

M. Georges ZUFFEREY

M. Jean-Claude STEVAN

Mme Annette GIRARDOT

Mme Malory MEX

M. Serge GUERTCHAKOFF

Pour tout contact :

Tél. 022 306 06 22

Fax 022 306 06 21

e-mail:

culture-information@vernier.ch

Mairie de Vernier

CP 520 - 1214 Vernier

tél. 022 306 06 06

Fax 022 303 06 60

Site Internet : www.vernier.ch

Prochain numéro:

Parution semaine du

2 mars 2005

Délai rédactionnel

7 février 2005

Journal tiré à

16'300 exemplaires.

Imprimé par SRO-KUNDIG,

sur papier couché mat 115 gr.

Sommaire



© Frank Mentha

Avanchet-Parc : une cité en devenir

Les projets sont multiples dans la cité qui abrite aujourd'hui quelque 6500 habitants.

P. 3



© LDD

A la rencontre du Père Noël

Tous les enfants du jardin d'enfants des Libellules sont partis dans les bois de Versoix pour un goûter de Noël avec le vif espoir de rencontrer Papa Noël..

P. 13



© Frank Mentha

Prise en charge des frais d'obsèques

La commune prend en charge les frais d'obsèques de ses habitants aux conditions et selon les modalités prévues par le règlement sur les cimetières.

P. 14



© LDD

Le Téléthon au Lignon

Pour la deuxième année consécutive, la journée du Téléthon s'est déroulée à la piscine du Lignon. Une réussite pour cette édition 2004.

P. 15



© LDD

Vie associative

La fin de l'année 2004 a été mouvementée pour les clubs d'ainés, entre la fête de l'Escalade, la fête de Noël et le 30ème anniversaire du club de Vernier-Village

P. 24

Avanchet-Parc : une cité en devenir

Alors quoi de neuf aux Avanchets ? Les projets sont multiples. Voici un vaste tour d'horizon effectué en compagnie des trois conseillers administratifs, Nelly Buntschu, Thierry Apothéloz et Georges Zufferey.

Transports et circulation

La cité d'Avanchet-Parc est en zone 30 km/h mais la signalisation n'est pas satisfaisante. « Nous devons faire une étude et la soumettre à l'Office cantonal des transports et de la circulation (OTC), puis à la commission municipale des transports et de la circulation. Elle sera lancée dans le courant de cette année et couvrira le périmètre Châtelaine-Balexert Avanchets », relève Nelly Buntschu. Autre dossier majeur: la commune est en cours de finalisation du dossier complexe portant sur la cession, par la

communauté des propriétaires des Avanchets, au domaine public communal, des routes et des cheminements piétonniers dans la cité. Une fois cette négociation finalisée, la commune pourra s'atteler notamment à terminer les trottoirs tracés mais achevés.

Enfin, avec la construction du TCMC (le tram reliant la gare Cornavin au Cern en passant par Meyrin) dès 2006, il est prévu de démolir les deux ponts piétonniers de la route de Meyrin et de l'avenue Louis-Casaï. Ils seront remplacés par des passages piétons en surface dotés de feux. Celui situé sur l'avenue Louis-Casaï doit être réalisé durant le premier trimestre 2005. Une façon de remédier aux problèmes de pannes fréquentes des ascenseurs, lesquelles ne vont pas sans poser des

problèmes pour les poussettes, les personnes âgées et les personnes handicapées.

La commune est en train de réfléchir à l'introduction des macarons, du fait que la Ville de Genève est en train d'étendre les zones bleues avec macaron, notamment à Châtelaine. Une étude est en cours pour ce secteur au sein de la commune. Une étude qui n'a rien à voir avec celle qui sera mise en train pour la zone 30 km/h.

Nettoyage et voirie

Les plaintes relatives aux saletés sont fréquentes. Or, il faut savoir que la commune n'entretient que ses parcelles, soit les deux écoles, ainsi que l'avenue De-Baptista qui permet de traverser la cité et de rejoindre les deux artères principales. Cela changera lors-



que le transfert de propriété aura été avalisé par les différents partenaires, comme indiqué ci-dessus. Par contre, il faut savoir que, dans le cadre du budget 2005, les élus ont accepté la création d'une nouvelle équipe de balayage. Cela va permettre de reprendre en direct le nettoyage des préaux et de ne plus le sous-traiter. A ce propos, rappelons qu'à l'été 2004, le préau de l'école d'Avanchet-Salève a été agrandi et doté de nouveaux jeux pour les enfants.

Sécurité

L'actuel poste des agents de sécurité municipale ferme ses portes à 17h. En fin de journée, certains commerçants du centre font face à des problèmes liés au comportement d'une petite poignée de jeunes. Ce regrettable état de fait devrait changer dans le cadre de la revalorisation du centre (lire l'encadré à ce propos). La commune pourrait envisager alors de doter l'actuel poste d'un troisième agent. Quant aux actes de vandalisme, ils existent et existeront malheureusement toujours mais leur importance est relative. Ainsi, en 2002, les actes de vandalisme commis dans les ascenseurs représentaient une dépense de 10 000 francs sur un montant total d'entretien



Le préau de l'école d'Avanchet-Salève a été agrandi et doté de nouveaux jeux

courant de 94 000 francs. Rappelons que la cité ne comprend pas moins de 99 ascenseurs. Quant aux 714 extincteurs d'Avanchet-Parc, le total des frais de réparations ou de remplacement s'est élevé à 21 600 francs en 2002, dont la part de vandalisme et de vol s'élève à 10 600 francs. A signaler encore, pour près de 10 000 francs de frais liés aux actes de vandalisme dans les locaux communs et les buanderies. Par contre, les cambriolages d'appartements restent rares dans

ce quartier avec une moyenne de trois par année.

Petite enfance

Du fait qu'il y a la nécessité de mener de gros travaux à la crèche, laquelle n'est plus aux normes, l'idée serait de la détruire et de reconstruire un Espace de vie enfantine. Cela permettrait à l'école primaire de récupérer l'espace occupé actuellement par le jardin d'enfants. « Nous sommes en phase d'étude initiale », explique Thierry Apothéloz.

Avanchet-Parc en quelques chiffres

Les Avanchets c'est très exactement 2245 appartements répartis entre 99 immeubles, ainsi que 1717 places de parking en sous-sol.

Ces appartements se répartissent ainsi: 8 studios, 390 deux-pièces (dont 123 rien que dans l'immeuble pour le 3ème âge), 313 trois-pièces, 525 quatre-pièces, 726 cinq-piè-

ces, 234 six-pièces et tout de même 49 sept-pièces.

C'est le long de la rue François-Durafour, soit en plein coeur de la cité, que l'on trouve le plus de logements : 386. Viennent ensuite : la rue Oscar-Bider, entièrement en mains de trois coopératives (FOMHAB, Galaxie et Joyeux-Logis): 367; la rue du Grand-Bay:

320; le bloc 1-13 rue Grange-Lévrier: 289; le bloc 1-14 rue de la Croix-du-Levant: 252; puis le bloc situé le long de l'avenue Louis-Casaï (14-21 Grange-Lévrier et 15-21 Croix-du-Levant): 240; et la rue Carqueron (en propriété par étages): 180.

Avanchet-Parc en quelques dates

- Le 20 octobre 1961: le Grand Conseil adopte un plan directeur pour la région dite «les Avanchets».
- Automne 1969: une promesse de vente portant sur un terrain de 18 hectares est signée par la hoirie Bocard en faveur de l'entreprise Ernst Goehner SA.
- Mai 1970: l'acte de vente définitif, portant sur un montant d'environ 40,1 millions de francs, est signé. Le plan localisé de quartier entre en force. Une conférence de presse tenue par les différents partenaires présente le projet qui porte sur la construction de 2096 appartements répartis entre 101 immeubles. Le coût total est alors devisé à 210 millions de francs.
- Le 28 juin 1971: l'autorisation de construire pour le bloc 5 (rue Oscar-Bider) est accordée.
- Le 30 août 1971: les travaux de terrassement débutent.
- Le 1er avril 1973: le premier locataire s'installe au 10 rue Oscar-Bider. Il doit utiliser une échelle pour accéder à son appartement, faute d'escalier.
- le 19 juin 1973: les 54 premiers appartements sont inaugurés officiellement.
- Fin août 1974: l'école Avanchet-Jura est ouverte.
- 1975: l'aventure de la télévision locale Canal 29 débute.
- Fin août 1975: l'école Avanchet-Salève est inaugurée à son tour.
- Le 3 octobre 1977: le dernier appartement est terminé (rue Grange-Lévrier 14).
- 1983: un centre de quartier est édifié sur le site.
- Le 9 décembre 1987: le Centre de loisirs l'Eclipse est officiellement inauguré.

essai a été concluant. On se dirige vers une ouverture au rythme d'une fois par semaine. Le but est de permettre ainsi aux aînés d'avoir un repas équilibré au moins une fois par semaine. La coordination des travailleurs sociaux présente aux Avanchets a rencontré les aînés en juin 2004. Elle va prochainement proposer diverses actions.

Vie associative

Les travailleurs sociaux aimeraient bien pouvoir remobiliser les habitants des Avanchets. D'où l'idée de mettre sur pied un projet axé sur la solidarité internationale, un projet à caractère humanitaire.

Culture et bibliothèque

La commune avait un important projet consistant à acheter le bâtiment situé au 25, avenue du Pailly afin d'y installer la centrale des bibliothèques et l'atelier du livre, la ludothèque et une antenne du Centre d'action sociale et de santé. L'Eclipse aurait également été déplacée. Une demande de crédit de 5,2 millions de francs avait été déposée par les autorités suite aux négociations menées avec l'actuel propriétaire via une régie de la place. En effet, la valeur du bâtiment est estimée à 6,062 millions par l'assurance bâtiment. Mais les élus ont estimé que ce bâtiment valait moins et ont accepté à l'unanimité le 16 novembre dernier d'allouer un crédit de 4,5 millions de francs au Conseil administratif pour acquérir l'immeuble en question. Or, le propriétaire actuel ayant une autre offre à 5,2 millions la vente n'a pas pu se finaliser. Précisons qu'une entreprise au bénéfice d'un bail valable jusqu'en 2011 occupe les lieux.

Sinon, signalons encore qu'il existe un projet afin de créer une animation aux Avanchets dans le cadre de la prochaine Fête de la Musique, éventuellement un thé dansant à l'école Avanchet-Salève.

Un montant de 3,5 millions de francs a été inscrit à cette fin dans le plan pluriannuel des investissements. Mais ce chantier ne devrait pas débuter avant fin 2006. A relever qu'il permettrait de créer quelques places d'accueil supplémentaires.

Adolescents

L'idée est de renforcer la collaboration entre l'Eclipse et la Maison de quartier des Avanchets, laquelle a aussi un secteur adolescents. La collaboration a débuté cet été. Celle-ci s'est poursuivie pendant les vacances de Noël. «Je souhaite m'atteler à un défi en 2005: pouvoir répondre favorablement aux nombreuses sollicitations concernant

le besoin en locaux de musique. L'idéal serait de trouver un ou deux locaux fermés avec l'appui des copropriétaires et de pouvoir mettre en place un système de cogestion comme à Carouge», ajoute Thierry Apothéloz.

Les aînés

Le club des aînés des Avanchets a relativement peu de membres alors que ces derniers sont paradoxalement plutôt nombreux dans ce quartier. Thierry Apothéloz a mandaté un expert afin de mener une étude sur les aînés à Vernier, laquelle devrait être rendue d'ici au printemps. Il a également décidé d'ouvrir les neuf restaurants scolaires verniolans aux aînés. Un premier

Serge Guertchakoff



Un nouveau coeur, plus dynamique, en vue



© Frank Mentha

Le centre commercial de la cité des Avanchets n'a jamais très bien fonctionné. Cela pourrait bien changer. Pour la première fois depuis sa construction voici une trentaine d'années, un architecte a été mandaté pour transformer et redynamiser ce dernier de fond en comble. Michel Grosfillier, architecte SIA, a pour mission de reconstruire le profil commercial du centre et donc de lui trouver une « locomotive ». En effet, Pick Pay n'a pas réussi à tenir ce rôle et de toute façon cette enseigne a donné son congé et quittera le centre dans un an.

Le problème majeur du centre identifié par cet architecte ne tient pas dans sa taille mais dans le fait qu'il est réparti sur quatre niveaux. Cela rend impossible de louer des surfaces supérieures à environ 1000 m². Son idée serait de supprimer au moins un des niveaux. Ce qui implique de grosses dépenses. Il s'agit d'une des deux options à l'étude.

L'autre consiste à maintenir les niveaux actuels. « Le choix sera effectué en fonction de la précommercialisation. Cette phase a débuté à fin octobre, une fois que le concept avait été établi et sera achevée courant février », indique Michel Grosfillier.

Si le centre était disposé sur un seul niveau, cela permettrait de mettre en location un plateau de 3600 m² et d'avoir de nombreux clients potentiellement intéressés, du style Magro (supermarché) ou Hörnbach (bricolage). Mais cette option, bien que techniquement pas impossible, serait beaucoup trop onéreuse.

Le concept mis au point consiste à redonner envie aux habitants du quartier de venir dans le centre commercial. « Le statu quo ne peut pas perdurer. Il faut augmenter le taux de fréquentation, pour cela il faut trouver une sorte de niche à ce petit centre commercial, surtout lorsque l'on a un Goliath à sa porte », relève l'architecte.

Globalement, il paraît incontournable d'avoir un commerce de détail (du style Pick Pay), un tea-room ouvert le dimanche et proposant des plats du jour, un pressing, un « bar à talons » (style Mister Minute), une pharmacie, un kiosque à journaux, un coiffeur et un magasin d'accessoires pour animaux. Il va de soi que les commerçants actuels ont été sondés et qu'ils pourront restés sur place.

Modifier les entrées

Le changement viendra du fait qu'un mall central sera créé avec une galerie avec divers services non « commerciaux » (physiothérapeute, bibliothèque, etc.) accessible par l'intérieur du centre, mais aussi par l'extérieur. La galerie en question serait située du côté Balxert, alors qu'aujourd'hui ce type d'enseignes est disséminées dans le centre. L'architecte souhaite rééquilibrer les accès, alors qu'aujourd'hui l'entrée côté Louis-Casaï est peu valorisée. La future entrée serait directement située en face de la rampe. De plus, le centre sera doté de deux ascenseurs supplémentaires, à chaque entrée du centre. Les deux entrées seraient beaucoup plus attractives avec des marquises en verre.

Dans le mall, deux « travelators » seront installés, soit des tapis roulant qui permettent aux chaises roulantes ou aux caddies d'aller partout. Par ailleurs, la qualité de l'éclairage sera revue, de même que les couleurs. Quant au parking, il sera entièrement revalorisé. Pour ce faire, il sera fermé et mieux éclairé ceci afin d'assurer la sécurité.

S.G.

Conseil administratif > Communications

Population

Une fois n'est pas coutume. La population de notre commune a fortement baissé de 67 personnes au cours du mois de novembre. Le nombre des habitants est effectivement de 31'103, contre 31'170 à la fin du mois dernier.

Chômage

Faible diminution du chômage en novembre, puisque nous enregistrons une baisse de 5 personnes par rapport au mois précédent, le nombre des chômeurs inscrits s'élevant à 1'127 contre 1'132. A ce chiffre, il convient d'ajouter 428 demandeurs d'emploi

non chômeurs, portant le total de demandeurs d'emploi à 1'555.

Petite enfance

Le Conseil administratif vous informe que la commune de Vernier a reçu une subvention de CHF 170'000.—de la part du Fonds d'équipement communal, au titre de participation cantonale à l'investissement pour la création des 34 places d'accueil supplémentaires offertes à l'occasion de l'ouverture de l'EVE du Lignon.

Projet CM-Net

Le projet CM-Net vise à permettre aux Conseillers municipaux d'accéder à

une base de données informatique contenant l'ensemble des documents nécessaires à la gestion du Conseil municipal. Ce projet arrive maintenant dans sa phase finale et Vernier a été choisie comme commune pilote. Pour tester cette application, deux Conseillers municipaux ont accepté de participer à cette phase d'évaluation.

Aide humanitaire

La Commune a fait un don de CHF 10'000.- à la Croix-Rouge Suisse en faveur des victimes du séisme en Asie du Sud.

Noces d'or et de diamant

C'est le 22 novembre dernier que nos autorités ont invité les couples verniolans célébrant leurs 50 ou 60 ans de mariage à une petite cérémonie pour marquer l'événement.

Ainsi, huit couples fêtant leurs noces d'or et six couples fêtant leurs noces de diamant ont participé à cette sympathique réception.

Après avoir été accueillis par Nelly Buntschu, Maire, qui leur a adressé, ainsi que Monsieur Yves Magnin, Président du Conseil municipal, quelques mots chaleureux, les jubilaires se sont vu remettre un bouquet de fleurs et un livre « Vernier Une Histoire en images ».

Puis une collation a été offerte et l'après-midi s'est terminé dans une ambiance sympathique et conviviale.

© Philippe Woods



Réception des nouveaux citoyens

Le 18 novembre 2004, les nouveaux citoyens verniolans par naturalisation ont été reçus à la Mairie par nos autorités communales.

Sur 48 personnes invitées, 35 personnes, représentant 12 familles, ont répondu présents.

Les membres du Conseil municipal et du Conseil administratif ont accueilli les invités à la salle du Conseil municipal.

Madame Nelly Buntschu, Maire, a ouvert la cérémonie et expliqué à l'as-



sistance le fonctionnement de l'exécutif communal.

Puis, Monsieur Yves Magnin, Président du Conseil municipal, a pris la parole pour développer le fonctionnement du législatif.

Chaque famille a ensuite reçu en souvenir un exemplaire du livre «Vernier Une Histoire en images» qui permettra à tout un chacun de mieux découvrir leur commune d'adoption.



Puis, après une visite du bâtiment, nos élus ont guidés les convives à travers le village jusqu'à la Maison Chauvet-Lullin où les attendaient une réception.

Photos © Philippe Woods

Conseil municipal > séance du 14 décembre 2004

Premier objet voté par 32 oui, soit à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de CHF 40'500.- pour la réalisation d'un contrôle de télésurveillance et d'alarme agression pour les bâtiments communaux.

Les trois objets suivants sont également votés à l'unanimité. Il s'agit tout d'abord de la cession, à titre gratuit, par Monsieur Joseph Cerutti à la commune de Vernier, de la parcelle n° 4672 (chemin des Coudriers 21). Puis la création de servitudes de distance et vue droite, ainsi qu'une servitude d'empiètement, sur la parcelle n° 2152, propriété de la commune de Vernier. Et finalement, l'acceptation de la cession gratuite, par la caisse de pensions de

la société Firmenich SA à la commune, de la parcelle n° 4800 (chemin de Poussy) et constitution de servitudes de passage public à pied, d'usage extérieur et de restriction du droit à bâtir.

C'est ensuite un crédit de CHF 130'000.- destiné à financer la révision du plan directeur localisé de la commune qui est ouvert par 31 oui et 1 abstention.

L'objet suivant est accepté à l'unanimité des voix. Ce crédit de CHF 171'000.- est destiné à compléter la réalisation d'un contrôle d'accès et de télésurveillance des bâtiments communaux.

Pour conclure, une motion concernant l'accessibilité des immeubles n° 1 à 53 de l'avenue du Lignon en cas d'incident majeur est acceptée par 31 oui et une abstention. Cela concerne notamment l'inventaire des expertises à réaliser, afin que les bâtiments et les chemins d'accès répondent aux normes d'intervention.

Prochaine séance

Mardi 1er mars 2005 à 20h30

L'ordre du jour est disponible environ 6 jours avant la séance sur notre site Internet : www.vernier.ch

Zoom sur...

Ernest Greiner

Conseiller municipal, hors parti

Quelle est votre passion ou hobby ?

« Cela n'étonne personne : la course à pied et la politique. Dans les deux cas, il faut savoir digérer les victoires, comme les défaites. »

Quel est votre plat préféré ?

« Presque tous les plats me conviennent si je suis bien accompagné. »

Quel est votre meilleur souvenir d'enfance ?

« Quand j'ai été travailler la terre pendant mes vacances d'été en Allemagne chez un paysan. A 12 ans, j'ai pu conduire un tracteur. »

Décrivez un de vos rêves pour Vernier ?

« Que les riches deviennent un peu

moins riches et les pauvres un peu plus riches. »

Quel est votre artiste musical ou groupe préféré ?

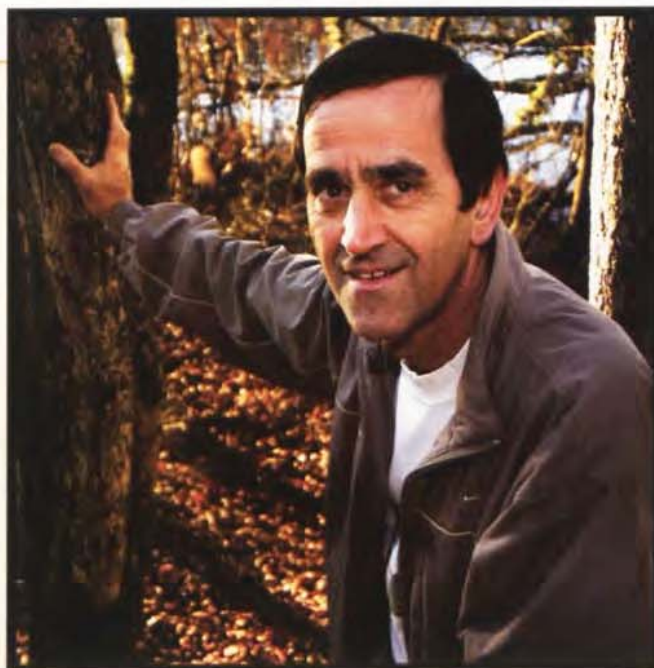
« Les Rolling Stones. »

Quelle est la personnalité, vivante ou décédée, qui a été la plus

marquante pour vous ?

« En dehors de ma femme, de mes enfants, de mes amis et de mes clients, je citerai Eric Fromm et Alvin Roeflser. »

Propos recueillis par S.G.



© Magali GIRARDIN

Récupération des capsules de café usagées

La Commune de Vernier a mis en place des containers de récupération pour les capsules de café usagées, en collaboration avec Nespresso.

Pourquoi les récupérer ?

La capsule Nespresso est 100% recyclable et contient un matériau précieux : l'aluminium, intégralement et indéfiniment recyclable. De plus, sa refonte n'exige que 5% de l'énergie nécessaire à sa première fusion à partir de la bauxite.

Que deviennent-elles ?

L'entreprise de récupération de métaux Thévenaz-Leduc S.A. se charge de la collecte, de l'entreposage puis de l'acheminement des capsules jusqu'au centre de recyclage. C'est ici que s'effectue alors la séparation du marc de café et de l'aluminium. Le marc de café est ensuite acheminé vers une unité de compostage pour être transformé en fertilisant. L'aluminium est quant à lui acheminé vers une usine de traitement où il sera refondu.



Emplacements des conteneurs à capsules :

- | | |
|-----------------|--|
| Vernier-Village | <ul style="list-style-type: none">■ Via de Coisson, au fond du parking■ Angle chemin de l'Echarpine, route de Vernier■ Carrefour, en face du bâtiment des Coquelicots. |
| Avanchets | <ul style="list-style-type: none">■ Face rue du Grand-Bay 16. |
| Balexert | <ul style="list-style-type: none">■ Parking avenue de Crozet, face au Jardin Robinson. |
| Châtelaine | <ul style="list-style-type: none">■ Derrière l'école de Châtelaine. |
| Libellules | <ul style="list-style-type: none">■ Avenue des Libellules, face au n°2. |
| Haut-d'Aïre | <ul style="list-style-type: none">■ Face à l'école, chemin de Grand-Champ. |
| Bas-d'Aïre | <ul style="list-style-type: none">■ Angle chemin du Renard et chemin des Sellières. |
| Lignon | <ul style="list-style-type: none">■ Derrière le patio du Centre commercial.■ Tours du Lignon, terminus. |

Collecte des déchets valorisés

Déchets encombrants

Mardi 1er mars 2005

Déchets métalliques

Jeudi 3 mars 2005

Déchets valorisés

Dans les immeubles équipés du système de containers différenciés
PET : lundi, mercredi, vendredi
PAPIER : lundi, mercredi, vendredi
VERRE : jeudi
ORGANIQUES : mardi

Tous les appareils électriques et électroniques tels que cuisinières, TV, ordinateurs, etc., ainsi que congélateurs et réfrigérateurs doivent être rapportés dans les points de vente.

■ Renseignements :
Centre d'entretien de Vernier,
tél. 022 306 07 00.

C'est à lire près de chez vous

Nouvelle année, nouvelles résolutions ?

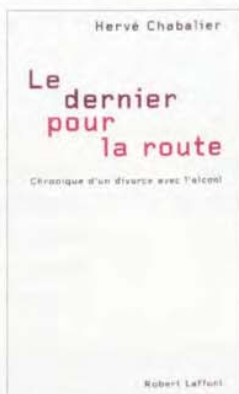
> Je débute en anglais

CD-ROM pour apprendre à communiquer dans toutes les situations de la vie quotidienne, grâce à la technique de reconnaissance vocale.



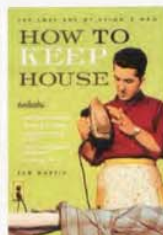
> Le Dernier pour la route : chronique d'un divorce avec l'alcool, d'Hervé Chabalier

Témoignage d'un homme qui a combattu et vaincu une maladie encore taboue.



> Comment repasser sa chemises, et autres bonheurs domestiques, de Sam Martin

Le compagnon indispensable de l'homme pour affronter les rigueurs du XXIe siècle, ou l'art oublié d'être un homme...



> Je veux le prince charmant, d'Hélène Bruller

Album déliant pour retrouver le sourire, même s'il est parfois grinçant (mais tellement juste !)



Et pour les enfants...

> Le code de la route de Catherine Angelini et Philippe de Kemmeter.

Rébarbatif pour les enfants le code de la route ? Non ! Pas si son apprentissage est vu comme un jeu. Des textes courts et des illustrations pleines d'humour ! Dès 6 ans



> Ski me plaît de Daniel Meynard.

Tony vit dans un petit village de montagne et veut être champion de ski. Mais l'arrivée de promoteurs immobiliers va bouleverser ses projets... Dès 10 ans



> Kiffe kiffe demain de Faïza Guène.

Doria, quinze ans, vit seule avec sa mère en banlieue parisienne. Elle retrace les petits et grands événements de sa vie... Son regard acéré sur les gens et les choses donne un livre bourré d'humour !

Un roman qui plaira à tous les jeunes dès 15 ans



Horaires pendant les vacances scolaires

Du **samedi 5 février au samedi 12 février**, ouverture selon l'horaire suivant :

- Bibliothèque d'**Avanchet** : lundi 7 février de 15h45 à 19h45
- Bibliothèque de **Vernier** : mardi 8 février de 16h à 20h
- Bibliothèque de **Châtelaine** : jeudi 10 février de 16h à 20h

Heure du conte

Les mercredis **16 février et 2 mars**

- à la bibliothèque de **Vernier** à 10h
- à la bibliothèque d'**Avanchet** à 14h
- à la bibliothèque de **Châtelaine** à 16h

Vernier fleuri

Les notes de musique du saxophone, de la flûte traversière ou de la trompette... se sont égrenées le jeudi 25 novembre dernier, à la buvette de la salle des fêtes du Lignon, lors de la clôture du concours Vernier fleuri 2004.

Monsieur Thierry APOTHELOZ, conseiller administratif et Monsieur Daniel HAUENSTEIN, secrétaire du bureau du Conseil municipal ainsi que le service des espaces verts verniolans ont eu le plaisir de partager ce moment convivial en présence de tous les participants à cette édition annuelle, au son de la «Fun Phare», groupe de jeunes instrumentistes de la fanfare de Vernier dirigée par Mme Michèle LUBICZ.

Cette soirée a débuté par la lecture du palmarès, puis la projection du diaporama des embellissements floraux, la remise des prix et des challenges, pour se terminer par le traditionnel verre de l'amitié.

Il est à relever que quelques embellissements floraux ont été primés également au niveau du concours cantonal organisé par la Société Genevoise d'Horticulture.

D'ores et déjà, nous vous donnons rendez-vous pour l'édition 2005 et nous réjouissons de vous rencontrer le samedi 7 mai 2005 dans le préau de l'école des Ranches à Vernier, lors de la Journée des espaces verts.



Le balcon de Madame Laurinda Sedita Ragano, premier prix de la catégorie

Voici le classement :

Catégorie fenêtres et balcons

Madame	SEDTA RAGANO	Laurinda	1er rang
Madame	BUZZI	Dominique	2ème rang
Madame	GASSER	Danielle	3ème rang
Madame	SCHAERER	Alice	4ème rang
Madame	CASAZZA	Heidi	5ème rang

puis par ordre alphabétique

Madame	BERNET	Arlette
Madame	BIENZ	Mary
Madame	BONGERA	Lilly
Madame	BRUNNSCHWEILER	Séphora
Madame	CRAVEN	Anne
Madame	GEITLINGER	Sheila
Madame	HAUENSTEIN	Marie-Claude
Monsieur	PANCHAUD	Marc

Catégorie terrasses et villas

Madame	PASCHE	Yvonne	1er rang
Monsieur	DI SANZA	Elio	2ème rang
Monsieur	FRAGA	André	3ème rang
Madame	BIELSER	Yvonne	4ème rang
Monsieur	ROULIN	Maurice	5ème rang

puis par ordre alphabétique

Madame	APOTHELOZ	Eliane
--------	-----------	--------

A la recherche du Père Noël dans les bois de Versoix

Le 17 décembre dernier, tous les enfants du jardin d'enfants des Libellules sont partis dans les bois de Versoix pour un goûter de Noël avec le vif espoir de rencontrer Papa Noël.

Arrivés en minibus sur place, chaque enfant a aidé à dresser les tables en les agrémentant de nappes puis en disposant des mandarines, des biscuits de Noël sans oublier les chocolats.

Alors qu'ils terminaient la mise en place, une clochette retentit au loin... l'équipe éducative rendit les enfants attentifs à ce bruit, à nouveau le son de la clochette... yeux tout écarquillés et brillants d'excitation, tous les enfants sont sortis de la cabane afin d'apercevoir Papa Noël qui arrivait en calèche, tirée par un cheval. Instant magique.



Pour qu'il se réchauffe au coin du feu, Papa Noël a été emmené à l'intérieur de la cabane avec son gros sac plein de surprises. Bien installé, Il sortit une

longue liste sur laquelle figurait le nom de chaque enfant et pendant le goûter les appela un par un. Chacun reçut une chaussette pleine de friandises.

A la fin de la distribution, les enfants ont entonné la chanson du Noël des animaux dans la forêt. Papa Noël les remercia et reprit place dans la calèche et s'en alla.

En référence à la chanson, les enfants avec l'aide de l'équipe éducative avaient préparé le matériel nécessaire pour décorer un sapin de Noël et destiné aux animaux de la forêt: guirlandes en pop-corn pour les oiseaux, foin pour la biche, noisettes pour l'écureuil, carottes pour le lapin, fromage pour les souris et boules nutritives pour les mésanges.

Pour terminer cette belle matinée et avant de retourner au jardin d'enfants, une éducatrice a raconté un conte de Noël.



Prise en charge des frais d'obsèques

Le Conseil administratif vous informe que, depuis le 1^{er} janvier 2005, la commune de Vernier prend en charge les frais d'obsèques de ses habitants aux conditions et selon les modalités prévues par le règlement sur les cimetières.

Pour que la commune puisse prendre en charge ces frais, il faut impérativement que la famille de la personne défunte prenne contact avec les Pompes funèbres de la Ville de Genève (022 418 60 00), qui seront en charge de l'organisation des funérailles. Les prestations prises en charge par la commune de Vernier sont les suivantes (art. 10, al. 2) :

- La fourniture d'un cercueil en sapin avec capitonnage papier;

- La mise en bière;
- Le dépôt éventuel dans une chambre mortuaire (maximum 3 jours);
- Le transfert du corps jusqu'au lieu du culte, dans le canton de Genève;
- L'acheminement sur un cimetière de la commune de Vernier,
- Le service des porteurs;
- La fourniture éventuelle d'une urne cinéraire.

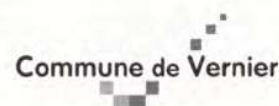
Les formalités ne sont pas comprises dans les prestations prises en charge par la commune de Vernier. Seules les personnes domiciliées sur le territoire de la commune de Vernier au moment du décès peuvent bénéficier de la prise en charge par la commune des frais d'obsèques.

Peuvent également bénéficier de cette prestation les personnes résidant, au moment de leur décès, dans les établissements hospitaliers, les établissements médico-sociaux, les maisons de retraite ou les asiles du canton, ceci pour autant que leur dernier domicile, avant l'entrée dans ces institutions, se situait sur le territoire communal de Vernier.

Toutes demandes de prestations autres que celles mentionnées ci-dessus, entraîneront la facturation aux familles de la totalité des frais d'obsèques selon les tarifs en vigueur.

Les montants pris en charge par un tiers au titre de frais funéraires seront déduits des prestations prises en charges par la commune.

Offre d'emploi



L'administration municipale recherche des **caissier(ère)s-réceptionnistes à 50% AU SERVICE DES SPORTS** Pour la période du 13 mai 2005 au 11 septembre 2005, à la piscine du Lignon.

Le(la) titulaire de cette fonction doit s'occuper notamment de :

- l'accueil et du conseil à la clientèle
- répondre aux appels téléphoniques
- vendre des entrées, abonnements, etc.
- la tenue d'une caisse informatisée

Profil des candidat(e)s :

- être habitué(e) au contact avec le public
- ponctuel(le) et de bonne présentation
- de nationalité suisse ou titulaire d'un permis C

Horaire de travail :

- environ 20 heures par semaine comprenant un week-end sur deux et des soirées.

Adressez votre offre avec lettre de motivation, photo, curriculum vitae et

formulaire « Demande d'emploi », au service du personnel de la Mairie de Vernier, case postale 520, 1214 Vernier, jusqu'au 11 mars 2005. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service des sports, tél. 022 306 07 70 (le matin uniquement).

Seules seront prises en considération les candidatures adressées avec le formulaire « Demande d'emploi » qui peut être obtenu à la Mairie de Vernier ou sur notre site Internet : www.vernier.ch.

Village du Téléthon 2004 à la Piscine du Lignon

Pour la deuxième année consécutive, les 3 et 4 décembre derniers, le personnel du service des sports, l'Etoile Sportive Féminine de Vernier et le Club Subaquatique de Vernier ont préparé avec entrain la journée du Téléthon, à la piscine du Lignon.

Nous avons eu le privilège et la responsabilité d'organiser le VILLAGE TELETHON 2004. L'inauguration officielle de celui-ci s'est déroulée en présence du comité du Téléthon Genève, des autorités cantonales et communales.

La REGA, avec son hélicoptère est venu apporter la «pomme du cœur» aux organisateurs du Village Téléthon, en présence de M. François Taillard, directeur général adjoint des HUG et de Madame Marie-Françoise De Tassigny, Présidente du Grand Conseil.

Monsieur Dano Halsall a ouvert officiellement le bassin en nageant pour le Téléthon. Les douaniers du corps des garde-frontières ainsi que les membres du Corps de Police ont également nagé à cette occasion.

Des membres de l'Etoile Sportive Féminine de Vernier ont offert une démonstration de gymnastique.

Sous la grande tente diverses animations ont eu lieu. Les groupes suivants ont animé de façon très chaleureuse cette manifestation. Nous les citons :
TRIO MELODY : musique populaire
YAMS : Big Band
DEK'ONEX : guggenmusik
SAMBA BAHIA BRASIL : danse



L'hélicoptère de la REGA est venue apporter la «pomme du cœur»



Une prestation du Club Zou faisait partie des animations



l'Etoile sportive féminine a offert une démonstration de gymnastique

- SALSA CORAZON : danse
- DIANA MIRANDA : chanteuse brésilienne
- ALLIGATOR : jazz
- DANSE AFRICAINE
- CLUB ZOU : école de danse
- DIVA : danseuses de cabaret

D'autres actions :

- Pendant les 30 heures du Téléthon, un **forum** a également eu lieu. Des professeurs ont donné un exposé et répondu aux questions posées.

- Des membres de l'ASSOCIATION DES CUISINIERS DU CANTON DE GENEVE ont sculpté magnifiquement des blocs de glace ainsi que des pastèques.

- Le CLUB D'ECHECS DE GENEVE a organisé des parties simultanées d'échecs et une animation publique. Ces jeux ont eu un bon succès.

- Le MAGICIEN STANISLAS a présenté un spectacle qui a ravi le jeune public

- Des massages dos et Reiki ont été proposés et de nombreuses personnes s'y sont intéressées.

- un jeu de fléchettes a permis à quelques personnes d'exercer leur agilité.



Le Club d'échecs de Genève faisait partie de la journée



Sculptures sur glace réalisées par des membres de l'association des cuisiniers de Genève

STANDS – BAR : parmi les collations proposées, il y avait un risotto géant préparé par l'Association des Cuisiniers du canton de Genève, des pâtisseries préparées par les membres de l'Etoile Sportive Féminine de Vernier, des cocktails, des saucisses grillées et des raclettes préparés par le Club Subaquatique de Vernier.

Les activités aquatiques ont eu un grand succès :

- les baptêmes de plongée (pour tous et pour personnes invalides)
- la natation
- l'aquagym

Le Minigolf était également ouvert et quelques personnes ont utilisé son parcours.

Nous tenons ici à remercier chaleureusement toutes les personnes, sponsors, donateurs, groupes qui ont participé bénévolement à ce Téléthon 2004. Nous sommes conscients que c'est grâce à eux tous que le bénéfice a atteint CHF 28'000.—.

UN GRAND MERCI!!

Action impôts 2005

Le service social de la commune de Vernier met à nouveau à votre disposition trois permanences pour le remplissage des déclarations, en collaboration avec les Centres d'action sociale et de santé (CASS).

Ces permanences s'adressent aux personnes

- domiciliées sur le territoire communal
- qui ne peuvent pas remplir leur déclaration elles-mêmes
- qui ont une déclaration simple (pas de bien immobilier)
- avec des revenus modestes qui ne leur permettent pas de s'adresser à une fiduciaire.

Une participation financière de CHF 15.- est demandée.

Les trois permanences sont :

- Centre social du Lignon
av. du Lignon 78 - 1219 LIGNON
Tél : 022 420 35 00
- Centre social de Châtelaine
ch. de l'Etang 4
1219 CHATELAINE
Tél : 022 420 34 00.
- Centre social des Avanchets
Rue du Grand-Bay 18
1220 Les Avanchets
Tél. 022 420 35 50

Il est indispensable de téléphoner pour prendre rendez-vous dès que vous êtes en possession des justificatifs de vos revenus 2004 ainsi que de votre déclaration, mais pas avant le 14 février 2005.

Limite de revenus

Nous ne prendrons en considération que les personnes dont le revenu brut annuel n'excède pas :

- CHF 40'000.- personne seule

- CHF 50'000.- couple et famille monoparentale avec un seul enfant
- CHF 60'000.- famille

L'épargne ne doit pas dépasser globalement :

- CHF 20'000.- personne seule
- CHF 35'000.- couple/famille

Les contribuables qui dépassent ce cadre de l'action impôts et qui prennent quand même un rendez-vous par téléphone s'exposent à voir leur déclaration refusée au moment du rendez-vous.

Nous vous communiquons ci-dessous la liste des documents à amener, selon votre situation personnelle :

1. AVS - AI - OCPA

- Copie de la déclaration 2003
- attestation rente AVS-AI de l'année 2004
- attestation OCPA prestations versées en 2004
- attestation retraite éventuelle 2ème pilier (2004)
- attestation éventuelle allocation de logement 2004
- assurance vie éventuelle (contrat)
- carnet d'épargne, comptes bancaires (mise à jour au 31.12.2004)
- cotisations assurance maladie 2004
- frais médicaux : décomptes d'assurance maladie, dentiste, lunettes (2004)
- certificats médicaux pour régimes, traitements spéciaux
- si emprunt bancaire : décompte intérêts versés en 2004

- attestation d'un éventuel subside pour la caisse maladie.

2. SALARIES

- copie de la déclaration 2003
- attestation salaire 2004
- attestation chômage, indemnités PCM (2004)
- attestation indemnités pertes de gains (2004)
- attestation allocation logement, allocations familiales (2004)
- attestation aide financière de l'Hospice Général 2004
- carnet d'épargne, comptes bancaires (mise à jour au 31.12.2004)
- cotisations assurance maladie 2004
- frais médicaux : décomptes d'assurance maladie, dentiste, lunettes (2004)
- certificats médicaux pour régimes, traitements spéciaux
- assurance vie (contrat)
- si emprunt bancaire : décompte intérêts versés en 2004
- pension pour personne à charge
- attestation d'un éventuel subside pour la caisse maladie
- pour les familles monoparentales, quittance de la crèche ou frais de garde (moins de 12 ans / max. CHF 2500.-)

Une remarque importante

- pour que les sommes d'assistance versées à l'étranger, en faveur de parents ou d'enfants soient prises en compte pour une déduction fiscale, un acte notarié du pays d'origine est nécessaire.



Union Démocratique du Centre du Canton de Genève

Censure: lirez-vous (bip) qui a (bip) écrit ?

Le texte que vous lisez en ce moment n'est peut-être pas celui qui a été rédigé par votre serviteur. En effet, si nous nous félicitons de la possibilité qui est offerte aux partis politiques de pouvoir s'exprimer régulièrement dans ce journal, nous ne pouvons pas accepter le droit de censure réservé au Conseil administratif. Celui-ci découle d'une motion qui instaurait la pratique du message politique dans Actualités Vernier.

S'il est compréhensible que certaines limites soient fixées afin de ne pas sombrer dans la démagogie outrancière et que le climat politique de notre commune ne s'envenime pas à l'excès, que le Conseil administratif soit **seul juge** de ce qui est publiable ou ne l'est pas est, à notre sens et pour plusieurs raisons, un abus de position dominante. J'utilise ce terme, qui n'est peut-être pas le plus correct dans ce cas de figure, pour éviter le terme d'abus de pouvoir !

Tout d'abord, il est clairement indiqué au bas de cette page que l'auteur, et non tout autre représentant de la commune, assume la responsabilité de son texte. Si celui-ci a été en partie censuré, suis-je toujours tenu à cette obligation ? La réponse est évidemment non. Je suis prêt à en revendiquer chaque mot et chaque virgule, pour autant que personne ne l'ait retouché.

Ensuite, la loi fixe déjà bien des limites à la liberté d'expression de chacun. Que l'on s'en félicite ou pas est un autre débat. La motion susmentionnée en fixe d'autres pour ce journal. Soit... Mais est-ce au Conseil administratif seul de tenir **le rôle du censeur** ? Dans ce domaine, la concertation avec le Conseil municipal devrait être de mise.

Lors d'un précédent numéro d'Actualités Vernier, un écrit de la plume de mademoiselle Sandrine Olmo a valu une réponse cinglante de la part du Conseil administratif in corpore sur la page suivante. Toujours sous la rubrique «parti politique» ! Une interpellation a été déposée au sujet de cette bizarrerie par l'ensemble des groupes de droite. Si, par la voix de monsieur Georges Zufferey, l'exécutif a bien reconnu qu'il n'avait pas à répondre sous cette rubrique, il s'arroge malgré tout ce droit n'importe où dans le journal. Pourtant, il a, dans les premières pages, tout loisir de s'exprimer sous la rubrique «autorités». Qu'il le fasse !

De plus, n'oublions pas la spécificité politique de cette législature dans notre commune : un Conseil municipal majoritairement élu sur des listes de droite, un Conseil administratif à gauche et **un nouveau parti représenté**, le mien... le vôtre. Si vous êtes un adepte

des causeries politiques d'Actualités Vernier, vous aurez remarqué que nous subissons régulièrement les attaques virulentes, presque excessives, de la gauche sans aucune censure. Deux poids, deux mesures ? Peu importe, nous savons que le fardeau de la vérité est dur à porter.

Enfin, la capacité d'intervention d'un élu municipal étant déjà fort restreinte dans ce canton, nous souhaitons que l'exécutif lui laisse pleinement la possibilité de s'exprimer dans ce journal sans une censure unilatérale.

Alors doit-on laisser publier tout et n'importe quoi ? Non, mais ce droit de censure, que nous ne remettons pas en cause sur le fond, doit être appliqué conjointement par l'exécutif et le législatif. Ainsi, il n'y aura pas un censuré et un censeur et nous éviterons bien des malentendus.

En espérant que les lignes que vous avez lues sont bien celles que j'ai écrites, le groupe **U.D.C. Vernier** se joint à moi pour vous souhaite une bonne et heureuse année 2005.

Antoine Bertschy
Conseiller municipal



Assez des atteintes à vos droits sociaux et à la diminution de la qualité de vos prestations des services de l'Etat ?

Osez enfin le changement de majorité au Grand Conseil et au Conseil d'Etat en 2005 !!!

Au moment où l'Entente et l'UDC ont voté au Grand Conseil un budget 2005 totalement anti-social visant à économiser sur le dos de la majorité des citoyen-nes au profit d'une minorité, les plus riches, les Socialistes genevois-es ont décidé de lancer deux référendums contre les modifications législatives découlant de l'adoption du budget 2005. Ils vous invitent d'ores et déjà à vous mobiliser contre le transfert de charge (sans transfert de compétences !) des prestations complémentaires AVS/AI de l'OCPA vers les communes et contre la diminution de 13% du revenu minimum des personnes handicapées prochainement soumis à votation populaire si les 7'000 signatures sont recueillies.

Des habitantes et des habitants qui s'engagent pour défendre des valeurs de solidarité, de respect, de justice sociale, cela existe encore ! REAGISSEZ !! Venez nous rejoindre ! Ensemble, nous serons encore plus forts !

Le Parti Socialiste de Vernier, Liliane Maury Pasquier (Conseillère Nationale), Thierry Apothéloz (Conseiller administratif), les conseillères et conseillers municipaux ainsi que les députées et députés de Vernier, vous souhaitent
une bonne et heureuse année 2005 !

A Aïre – Le Lignon

Thierry Apothéloz, CA

Avenue du Lignon 38 – 1219 Lignon – tél. 022 796 96 94

Monique Bussien, co-Prés. PSV+CM

Rte Usine-à-Gaz 17 – 1219 Aïre – tél. 079 258 34 83

Ruth Righenzi-Eggenberger, CM

Avenue du Lignon 49 - 1219 Lignon – tél. 022 796 36 48

Eduardo Herrera, CM

Avenue du Lignon 1 – 1219 Lignon – tél. 022 796 05 28

Roland Moret, CM

Avenue du Lignon 82 – 1219 Lignon - tél. 022 796 60 35

Jacques-Eric Richard, Député

Ch. des Hérons 7 – 1219 Aïre – tél. 022 796 03 76

A Châtelaïne

Alexandre Anor, Député

Avenue Crozet 7 – 1219 Châtelaïne – tél. 022 797 25 73

Alain Charbonnier, Député + chef grp

Ch.Ph.-Sauvage 12 – 1219 Châtelaïne – tél. 022 796-96 35

Denis Chiaradonna, CM + chef grp

Avenue Crozet 42 – 1219 Châtelaïne – tél. 022 796 73 21

Liliane Maury Pasquier, Cons. Nat.

Avenue Crozet 2 – 1219 Châtelaïne – tél. 022 796 05 16

Marilou Thorel, Députée

Ch. Ph.-Sauvage 30 – 1219 Châtelaïne – tél. 022 797 23 52

A Vernier Village

Montserrat Blanco, CM

Rue Village 13 – 1214 Vernier - tél. 022 341 29 26

Romaine Garofalo, CM

Rte de Meyrin 181 F – 1214 Vernier - tél. 022 341 30 04

Jean-Claude Jaquet, co-Prés. PSV

Case postale – 1214 Vernier - tél. 022 341 14 15

Aux Avanchets

Delfino Boti Kiese, CM

Rue Grange-Lévrier 18 – 1220 Avanchets - tél. 022 796 03 04

Nicola D'Amico, CM

Rue Oscar-Bider 14 – 1220 Avanchets– tél. 022 797 17 06

Alberto Perez-Yanez, CM

Rue Grand-Bay 11 – 1220 Avanchets – tél. 022 797 48 33

Parti Socialiste de Vernier – Solidaire passionnément !

p.a. M. Jean-Claude JAQUET – case postale – 1214 Vernier - www.socialiste.ch - Email : socialistevernier@yahoo.fr

Le texte ci-dessus est placé sous la responsabilité de ses auteurs et n'engage nullement la Commune de Vernier



Prestations sociales : équitables et transparentes

A Genève le « bas salaire » soit le salaire brut inférieur à CHF 3500.- par mois représente 10% de l'ensemble du secteur privé.

En l'an 2000 un quart des contribuables imposés au barème ordinaire ont un revenu imposable inférieur à CHF 3400.-.

L'aide sociale et les coûts connexes croissent linéairement au fil des années pour preuve :

- En matière de rente AI (hommes et femmes confondus) + 100% d'augmentation en 10 ans
- En matière de prestations complémentaires AVS, AI, + 150% en 10 ans
- En matière d'aides aux requérants d'asile par l'Hospice général, + 150% en 10 ans
- En matière d'avances financières de l'Hospice général, + 100% en 10 ans.

En comparant l'ensemble des aides sociales du canton sous « dépenses de protections sociales », on constate également que la Suisse est apparemment en nette régression sociale puisqu'elle est en tête des pays européens en matière d'augmentation des dépenses sociales entre 1990 et 2000.

Le terme protection sociale est basé sur le principe de la solidarité sociale

(redistribution) et se rapporte à l'un des 8 risques ou besoins identifiés (vieillesse, maladie/soins de santé, invalidité, survie, famille/enfants, chômage, exclusion social et logement). Ce principe de partage équitable est censé pouvoir être appliqué au niveau national, cantonal et communal.

La commune de Vernier n'échappe pas à la forte augmentation des prestations sociales accordées.

Les habitants de notre communes qui ont besoin d'aide sociale doivent, à l'évidence, pouvoir compter sur **une égalité de traitements applicable à tous les citoyens.**

Il ne serait pas acceptable que certains citoyens bénéficient de prestations et/ou subsides croisés (octroyés par la commune, le canton et autres institutions subventionnées) au détriment d'autres personnes nécessiteuses, qui ne pourraient pas en bénéficier, par manque de moyens.

Ce principe fondamental d'égalité de traitement pour qu'il soit applicable nécessiterait :

- d'avoir à disposition **un instrument de travail** qui permettrait de recenser, par bénéficiaire, les prestations accordées aux personnes nécessiteuses.

Cet instrument devrait indiquer **le rapport besoins/prestations/coûts**, et être utilisé en un premier temps au niveau communal puis, idéalement, s'étendre au niveau cantonal.

- d'avoir à disposition un « **catalogue** » des **prestations sociales** pouvant être accordées par les services communaux et leur coût respectif.
- d'**optimiser** les prestations sociales communales
- de **renforcer** la coordination avec les autorités cantonales.

Le principe de transparence est appliqué dans bons nombres de domaines, par exemple le domaine de la santé où besoins/prestations/coûts figurent dans un dossier personnel, dans le domaine fiscal, sous la forme de la déclaration fiscale.

Le groupe radical s'appliquera à veiller à une distribution juste et transparente des prestations sociales, dans l'esprit d'une égalité de traitement entre tout les concitoyens nécessiteux, avec une utilisation cadrée et contrôlée des deniers publics.

Pour le groupe radical
Dominik Meyer
Conseiller municipal



Solidarité sociale, budget 2005 et bienséance

Les Verts de Vernier ont été grandement étonnés par les propos insultants formulés par le PDC - au nom de tous les partis de « L'Entente » de droite et de l'UDC, semble-t-il - lors de la parution de son article dans le Vernier-Actualités de décembre 2004. D'une part, se référant à la motion M35 - 95.12 acceptée par le Conseil municipal de Vernier le 12 décembre 1995, ils-elles considèrent que ce texte n'aurait pas dû être accepté tel quel, puisque

■ « Les textes ne doivent pas être polémiques ni s'en prendre nommément à quelqu'un ». (Ni à « quelques-uns » ?).

■ « Le Conseil administratif garde un droit de censure sur le contenu et la forme des textes proposés. »

D'autre part, sur le fond, il **est faux d'avancer** que les Conseillères et Conseillers municipaux de l'Alternative « **n'ont fait aucune proposition budgétaire** ». **La proposition de tous les partis du groupe de l'Alternative** (Les Verts, le **Parti socialiste** et l'**Alliance de Gauche**) a été **d'accepter unanimement** le budget proposé par le Conseil administratif, **revu par ce dernier à la baisse**. **L'Alternative n'allait certes pas proposer de couper encore**

dans les crédits proposés pour l'action sociale, la formation et les projets culturels !

Les Verts sont particulièrement surpris qu'un parti comme le PDC, qui s'annonce comme « modéré », « chrétien » et « démocrate », s'abaisse à montrer une telle arrogance, un tel mépris, face à la moitié moins un-e du Conseil municipal, au nom de tous les autres partis de l'Entente et de l'UDC.

Les membres du Conseil municipal, tant *in corpore* qu'au niveau individuel, se devraient, se doivent, de considérer leurs pairs - élu-e-s démocratiquement par les citoyen-nes, rappelons-le - comme leurs **partenaires** dans la recherche du bien public. Au contraire, ce faisant, les Conseiller-ères municipaux de la droite se déclarent comme les **adversaires** de ceux de l'Alternative; entrant de ce fait dans une anti-dynamique fondamentalement néfaste à une saine politique communale. Les membres élus de l'Alternative en appellent donc au bon sens et au simple respect de l'« autre » - « halluciné-e » ou pas - avec son approche et ses concepts particuliers, ses objectifs propres et ses différences.

Rappelons ici le slogan verniolan 2004, adopté tant par la droite que par la gauche :

« **Le respect, ça change la vie !** ».

Le respect, ça peut aussi changer le point de vue des électrices et des électeurs !

A TOUTES LES VERNIOLANES ET
TOUS LES VERNIOLANS,
LES VERTS SOUHAITENT
UNE TRES BONNE ANNEE 2005.

Ils-elles s'engagent à continuer à œuvrer pour une politique équilibrée favorisant la qualité de vie la meilleure pour tous, privilégiant l'action sociale solidaire et la protection de l'environnement naturel et construit.

Andrée Dall'Aglio
Conseillère municipale

Nicolas Roll
Conseiller municipal
Responsable de groupe

Otto Caduff
Conseiller municipal
Membre du bureau

Petites annonces

à votre service gratuitement

Fax au 022 306 06 21,
Tél. au 022 306 06 22 ou
e-mail:
culture-information@vernier.ch

A vendre

■ Rideaux blancs, prix raisonnable.
Robe chaude en tricot, grise, taille 42,
CHF 35.-. Tél. 022 796 18 76.

A votre service

■ Dame très sérieuse et responsable
cherche quelques heures de ménage et
(ou) de repassage. Tél. 078 767 37
50.

■ Dame très sérieuse cherche quel-
ques heures comme dame de compa-
gnie. Tél. 078 767 37 50.

Recherche

■ Femme de ménage, sérieuse et
consciencieuse est recherchée pour 3
heures par semaine, mercredi matin
de 8h à 11h, pour le nettoyage d'un
appartement à Avanchet. Tél. le soir à
partir de 19h30, tél. 079 785 34 37.

Ecole BER Genève

Nouveau: 6^e spécialisée
Classes du CYCLE et
10^e degré préprofessionnel
paramédical ou en
économie

Cours d'appui
Français pour étrangers
Secrétariat *médical*

A votre service
depuis 1952

Centre ville
Petits effectifs

Appelez le 022 340 12 81 - 16, Gutenberg

G. SARACINO

GYPSERIE - PEINTURE - PAPIERS-PEINTS



Tél. 022 341 08 43
Fax 022 341 67 72
Natel 079 203 99 62

2A, ch. du Sorbier - 1214 Vernier

Atelier :
46, rue Virginio Malnati - 1217 Meyrin

Podologue Pédicure



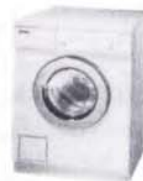
Lara Branchetti

7, ch. des Coquelicots
1214 Vernier
022 341 01 00
Parking Carrefour

Soins pédicureaux
Semelles orthopédiques
Réflexologie, Reiki, agréée ASCA

MARTIN Antonio

Technicien en
électroménager



Vente & dépannage
toutes marques

Tél. 022 / 797 49 92
Natel 079 / 638 73 41

G. FURCOLO

Maçonnerie - Paysagiste
Aménagements extérieurs
Entretien
Clôtures - Piscines



Ch. des Vidollets 41 - 1214 Vernier

Tél. 022 341 18 56 - Fax 022 341 23 21

**Plutôt que des somnifères,
prenez nos fenêtres
antibruit.**

Nous améliorons la qualité de votre vie.

Vous laisserez le bruit à l'extérieur et votre intérieur
n'en sera que plus agréable.

Toujours des idées d'avance.

EgoKiefer
Fenêtres et portes

Votre spécialiste:



Robert Vuillaume SA
Menuiserie - Charpente
4, ch. des Eglantines
1219 Genève-Châtelaine
Tél. 022 796 94 50

FACIL' IMPÔTS

Diego SUTER

110, rue de Lyon
Rez sup. gauche

022 344 26 40
facilimpots@befree.ch

SUR RENDEZ-VOUS,
votre déclaration du lundi au
samedi, 9h-21h, à votre
domicile ou au bureau,
dès 79.- (+ TVA 7,6%)

UNE CORNÉE
POUR VOUS ?

UN PLAISIR
AVEC NOUS!

L'Avenir fait son cirque...

Bienvenue sous notre chapiteau !

Le 26 février prochain, pour sa 71ème année, l'Avenir décide de se tourner résolument vers la jeunesse et la gaieté, en invitant sur la grande scène du Lignon, les écoles « Une fois, un Cirque... » de Confignon, et « l'Atelier-Danse » de Vernier afin de vous faire passer une soirée pleine de rires, de musique et de paillettes !

En effet, le thème de la soirée annuelle 2005 sera « le Cirque » avec son mélange de rires et de frissons, de

lumières et de magie, le tout sur des musiques spécialement arrangées ou composées par les directeurs de l'Avenir de Châtelaine, Daniel Cloux et Sylvie Bossi.

Les musiciens et élèves de l'Avenir se réjouissent de vous accueillir nombreux **le Samedi 26 février 2005 à 20h** (ouverture des portes: 19h), à la Salle des Fêtes du Lignon et vous souhaitent une excellente soirée à tous !

Entrée: CHF 10.- adulte/CHF 5.- enfant
Tombola, petite restauration - buvette
Parking gratuit.



Camp Musicool ouvert à tous les musiciens (10 à 17 ans) Musique et Activités Sportives du 24 au 31 juillet 2005

Matin : travail en orchestre de pièces spécialement arrangées ou composées par nos soins. Samedi: concert final pour les parents.

Après-midi (avec moniteurs sportifs) : canoë-kayak, VTT, escalade, luge d'été, spéléologie.

Soirée : billard, pétanque, jeux, disco, soirées à thème, vidéo, flipper, baby-foot, ping-pong...

Lieu : Village LVT Evasion Tonique, Villers-le-Lac (Franche-Comté, France,

à côté du Saut-du-Doubs) agréé Jeunesse/Sports et Education Nationale.

Tarif : CHF 490.- comprenant : hébergement en pension complète en chambre à 2 lits + sanitaires privés, cours, animations, sorties, transports sur place.

Inscription : délai fin mars 2005 (nombre de place max. 23)

Valable dès réception du versement sur compte UBS 240-600876.M2M
Sylvie BOSSI-PAHUD

Contact :

> **Daniel CLOUX, 021 825 40 09 ou 078 744 50 71**, directeur et prof à l'Avenir de Châtelaine, au Club acc. de Carouge, à Nyon, à Cossonay; compositeur; musicien de Baïana Split, Celtok

> **Sylvie BOSSI, 022 782 05 89 ou 079 682 97 59**, présidente et directrice de l'école de l'Avenir de Châtelaine; arrangeuse; musicienne de Baïana Split, Cadenza Baïana
www.baiana-split.ch
sbophd@bluewin.ch

A renvoyer à : Sylvie BOSSI, 50, ch. de Poussy, 1214 VERNIER
Je désire m'inscrire au Camp Musicool 2005

Nom..... Prénom..... Age.....

Instrument..... e-mail/tél.....

Adresse.....

Signature des parents.....

Veillez nous envoyer une photocopie de ce que vous jouez

Echo des clubs d'aînés

Le 8 décembre le club des aînés du Lignon fêtait l'Escalade. Ce matin-là, le local était en effervescence. Ces dames terminaient les préparatifs pour recevoir 80 personnes. Sur les tables étaient posés de très jolis dessins avec le menu, réalisés par les enfants de l'EVE – crèche du Lignon. Nos aînés en ont été très touchés.

Dans cette grande salle magnifiquement décorée par le club des aînés et le D2, vers 12h tout le monde trinquait en présence de M. Apothéoz, conseiller administratif de la Commune de Vernier. Après les allocutions, nos invités ont dégusté la déli-

cieuse choucroute préparée par les cuisiniers de l'EVE du Lignon, que nous remercions vivement ainsi que la commune qui en est l'instigatrice.

En fin de repas, la marmite offerte par la commune de Vernier fût cassée par notre centenaire et les bris furent appréciés par tous. Le « Ce qu'e Lainô » fut entonné et après M. Lorenzi avec son accordéon nous a proposé un répertoire de chansons d'antan, pour le plus grand plaisir de nos aînés.

La journée s'est déroulée au rythme des chansons, des parlottes, des rires. Quelques-uns ont dansé... C'est bon

de voir durant quelques heures le visage de nos aînés se détendre, oublier leurs soucis de santé et pour certains rompre un moment avec la solitude. Quelle belle journée très réussie !

Merci à tous ceux qui bénévolement ont fait en sorte que cette journée se déroule dans les meilleures conditions.

JK



Rencontre café-croissant

Tous les retraités de Vernier-Village et de ses alentours sont cordialement invités à nous rejoindre pour un moment de partage et d'information sur la vie du village et sur les questions qui concernent les aînés le **Judi 24 février 2005 de 9h à 10h30 au club des aînés 6, chemin Champ-Claude** cafés et croissants offerts

Une diététicienne de l'aide à domicile viendra parler de l'importance d'une bonne alimentation et répondra à vos questions.

Organisation et renseignements : Service social, tél. 022 306 06 70 CAD, tél. 022 420 42 80

■ **Club des aînés d'Avanchet**
Corresp. : C.P. 141
1211 Genève 28
Ouverture le mardi
de 14h à 17h30.

■ **Club des aînés de Châtelaine-Balexert**
Tél. 078 831 50 40
Ouverture les mardi,
mercredi et jeudi
de 14h30 à 17h30.

■ **Club des aînés des Libellules**
Tél. 022 797 13 97
Ouverture les lundi,
mardi et jeudi de 14h
à 17h30.

■ **Club des aînés du Lignon**
Tél. 079 767 41 21
Ouverture les mardi,
mercredi et vendredi de
14h à 17h, animation
principale le mercredi.

■ **Club des aînés de Vernier-Village**
Tél. 022 341 03 48
Réunions les mercredi
et vendredi de 13h30
à 17h.

La fête des aînés à Vernier-Village

Oyez, Oyez, gens de Vernier ! On a fêté le 30^e anniversaire de notre club ! En effet, le 23 octobre dernier, il y avait réjouissances à la buvette de l'école de Vernier-Place. Une cinquantaine de nos membres a participé à cette célébration, gratuitement, avec repas et animation dans l'après-midi.

Vers 11 heures, notre président Isaac Nicolier leur a souhaité la bienvenue tout en les remerciant d'avoir répondu si nombreux à notre appel. Il n'a pas oublié non plus nos invités, à savoir MM. Apothéloz et Zufferey, conseillers administratifs, Mme Mattei-Deiss et M. Rossé, du comité de la Fédération, ainsi que deux représentants de chacun des autres clubs de la commune. C'est l'heure de l'apéritif et, à leur tour, arrivent Mme Chavan, du service social, M. Lussi, responsable des gardes municipaux, et M. le Pasteur Barral, venus uniquement pour trinquer un verre.

Rappelons que tous ces invités ont, à divers titres et certaines occasions, aidé notre club dans ses activités et nous leurs en savons gré. Sur quoi, M. Apothéloz nous apporte les vœux et félicitations des autorités et évoque divers aspects de la vie communale en insistant sur la primordialité que consistent les aînés dans ses tâches de l'exécutif.

Il est vivement applaudi et ainsi, peu après, l'on put « exercer nos mandibules » pour déguster le bon repas que nous a préparé « P'tit Willy », aidé par un personnel souriant et attentif. La bonne humeur règne à toutes les tables et les conversations vont bon train ! Sitôt le repas terminé, un moment du café, le secrétaire du club s'adresse à l'assemblée afin de dire



Louise Favre, Ginette Broye, les époux Gysler et Suzanne Nicolier

l'essentiel sur ce 30^e anniversaire et esquisser brièvement le devenir du club. Ce bref laïus est vivement applaudi, mais on n'en saura peut-être plus lors de l'assemblée générale du 19 janvier 2005 à laquelle tous nos membres sont invités à participer.

Il est temps maintenant de céder la place au groupe musical du « Studio de Musique » qui va, durant plus d'une heure, égayer cet après-midi ensoleillé, passant du répertoire d'Edith Piaf aux chansons plus modernes, dont tous les interprètes sont chaleureusement applaudis. L'après-midi avance et, peu à peu, les participants s'égaillent pour regagner leurs pénates, en remportant, nous l'espérons, un bon souvenir de cette agréable journée, concrétisé par un petit panier posé sur les tables, œuvre de nos vaillantes « bricoleuses » du vendredi. Celles-ci ont eu l'occasion d'exposer et de vendre les autres produits de leur féconde activité, avec succès, et nous

leur sommes reconnaissants pour leur contribution à cette fête.

Elle fut réussie grâce aussi à la commune qui nous a mis gratuitement à disposition la buvette et ses accessoires, à M. Eddie Genoud et ses aides-jardiniers de la commune qui ont fleuri les tables, à « P'tit Willy » pour son concours culinaire et surtout au surveillant de Vernier-Place qui s'est beaucoup dévoué pour la mise en place. Que tous soient chaleureusement remerciés !

Un des organisateurs

Solidarité et bénévolat avec Cap Loisirs pour la Saint Valentin

Comme chaque année, la Fondation Cap Loisirs organise sa traditionnelle vente de badges, le samedi 12 février et le lundi 14 février 2005, en ville de Genève et dans les communes avoisinantes.



Ces activités ont en outre pour but de soulager les familles et l'entourage en leur fournissant des temps de récupération.

Cap Loisirs porte plus particulièrement ses efforts sur les centres aérés très appréciés par les parents qui travaillent et par les familles monoparentales.

Les badges de cette nouvelle cuvée sont réalisés par Exem, qui expose « à tout vent » dans divers lieux de la Ville de Genève, à Lancy et à la Galerie Papiers Gras. Vendus au prix habituel de CHF 3.-, vous les trouverez dans plusieurs centres commerciaux et au centre ville ainsi qu'en pré-vente dans diverses institutions et entreprises.

La Fondation fête cette année ses 25 ans. Rappelez-vous qu'acheter et offrir les badges de Cap Loisirs, c'est avoir le cœur en fête en témoignant de sa solidarité envers l'autre.

Pour le Comité d'action

Julius BUCHER
Membre du Comité St Valentin
Tél. 022/782 99 22

Cecilia MAURICE
Membre du Groupe Recherche de Fonds
Tél. 022/700 85 05

Vous pouvez également commander les badges de la St Valentin directement à Cap Loisirs à l'adresse e-mail suivante : caploisirs@worldcom.ch

Le soutien sympathique et généreux apporté par la population à l'occasion de cette fête de l'amour et de l'amitié permettra de récolter des fonds destinés à l'organisation d'activités sportives, culturelles et artistiques pour les enfants, adolescents et adultes mentalement handicapés de notre canton.

La Fondation organise chaque année environ 250 séjours (week-ends, camps, centre aérés) pour plus de 400 participants.

Des moniteurs qualifiés et dévoués les encadrent, assurant une prise en charge de qualité dans une ambiance détendue et chaleureuse.

Kermesse

La Paroisse Saints Philippe et Jacques vous informe des dates de sa prochaine kermesse qui aura lieu **les 29-30 avril et le 1^{er} mai 2005** à la salle communale de Vernier-Place.

Merci de réserver ce week-end.

De plus amples informations seront publiées dans les prochains numéros.

la MACAV

présente du 21 février
au 19 mars 2005

Laurinda Sedita
«Sedita-Artes»

Peinture sur porcelaine

... le saviez-vous ?

*La Banque Raiffeisen est présente sur
votre commune !*

à l'angle route de Vernier / chemin Champ-Claude

- ▶ hypothèques
- ▶ épargne
- ▶ fonds de placement
- ▶ e-banking
- ▶ bancomat 
- ▶ change



heures d'ouverture:

du lundi au vendredi
08.30 – 12.00 14.00 – 17.30

ou sur rendez-vous

Tél. : 022 930.91.91

**service personnalisé,
prestations exclusives !**

RAIFFEISEN


Félicitations !



Steven

Steven Pellissier a 14 ans et il habite Les Avanchets. Depuis l'âge de 6 ans et demi, il pratique assidûment le tir à l'arc instinctif.

Un sport dans lequel il excelle aujourd'hui, puisqu'il a obtenu en 2004 les titres de Double Champion Suisse, de Champion Genevois Fédéral et de Champion Genevois en forêt.

Christopher Valente habite quant à lui le quartier de Vernier-Village. A 12 ans, il a récemment obtenu le titre de champion Suisse de motocross en catégorie Kids 65 cc.

Nous adressons nos vives félicitations à ces deux champions verniolans et tous nos vœux pour la suite de leur parcours sportif.



Christopher

Un grand coup de coeur de L'Etoile sportive féminine

Notre société a fêté ses 60 ans en 2004. Un repas et une magnifique sortie furent organisés.

La clôture du 60^{ème} se faisait par notre cinquième participation au Téléthon, les 3 et 4 décembre 2004 à la piscine du Lignon. Avec la complicité du personnel du service des sports, le club subaquatique de Vernier, Handiplongée, nous avons pu mettre sur pied une magnifique manifestation.

Une leçon d'encouragement nous a été directement donnée par Madame le Maire, elle n'a pas hésité à se jeter

habillée à l'eau afin d'inaugurer dignement cette manifestation. La manifestation du Lignon permet d'adresser un chèque d'environ CHF 25'000.— au Téléthon.

Le vœu de notre société commence petit à petit à se réaliser en mobilisant des sociétés communales ou groupements afin de faire une grande fête sur la commune en faveur du Téléthon. Chaque société communale pourrait apporter sa contribution à cette manifestation et démontrer ainsi la solidarité que peut engendrer le Téléthon.

Je me permets d'adresser un tout grand

merci à toutes les personnes qui ont œuvrés pour la réussite de cette manifestation, du plus petit au plus grand. Quel bonheur de voir dans les yeux des enfants leur plaisir d'apporter leur contribution en nageant 100 mètres.

Le rendez-vous pour 2005 vous est donné à la piscine du Lignon, parlez-en dans vos comités, mobilisez-vous, osez participer.

C'est une manifestation qui en vaut le détour tant elle est enrichissante.

Martine Progin
Présidente de l'ESFV

L'Etoile sportive **fait la fête**

Le club de basket fêtait le 11 décembre 2004 son 70^{ème} anniversaire, en présence de nombreux invités, dont deux membres fondateurs du club, Messieurs Jean Tonascia (86 ans) et Jean Roch (89 ans), Monsieur Michel Bendayan, président de l'association cantonale de basketball, Mademoiselle Olmo présidente de la commission des sports de la commune de Vernier et plusieurs personnalités ayant marqué l'histoire du club.

La journée débute de la meilleure des manières, dès 16h à la salle des Ranches, l'équipe de 1^{ère} ligue nationale gagne devant un nombreux public son match l'opposant aux valaisans de Collombey-Muraz. Puis dès 18h30 membres et invités se retrouvent devant le verre de l'amitié à la buvette de l'école de Vernier-Place où tous pourront s'émerveiller devant une très belle rétrospective du club.

Après de chaleureuses retrouvailles, les 170 convives, sont invités à table par le président de l'étoile sportive, qui donne le coup d'envoi de la soirée par

un bref discours, remerciant les autorités, les membres donateurs, les sponsors du club et les invités présents. Le point fort de la soirée fut l'historique dressé par la mémoire du club, notre président d'honneur, Monsieur Gilbert (Gilou) Burkardt, qui faisant remonter le temps à l'assemblée, revient en



Messieurs Raymond Roschi et Gilbert Burkardt

1934 avant d'entamer un défilé passionnant des ans jusqu'à nos jours, passant en revue les moments forts du club, les promotions (jusqu'en LNA), les entraîneurs, les joueurs, mais également les moments plus difficiles, les relégations, les échecs, les départs.

Ensuite se sont les remerciements et cadeaux, qui émeuvent l'assemblée et principalement le bouquet de fleurs qui sera offert à chaque épouse, compagne, mère, dame et demoiselle présente.

Le gâteau d'anniversaire, servi à la fin des remerciements, ne conclura pas la soirée, qui se poursuivra tard dans la nuit avec des rêves pleins la tête.

Vivement le 75^{ème} anniversaire.

Le président – Hugues Rosset



Un invité en compagnie de Messieurs Sergio Morenzoni, Kurt Gebbs et Silvio Mordasini

Horaires des entraînements du club

- Minimes (92-94)
mercredi 18h-20h
école des Ranches
- Benjamins (90-91)
lundi 18h-20h école Avanchet Jura
jeudi 18h-20h école des Ranches
- 3^{ème} Ligue 1 – mercredi 20h-22h
école des Ranches
- 3^{ème} Ligue 2 – mercredi 20h-22h
école d'Aïre
- 1^{ère} Ligue Nationale
lundi 18h-20h école des Ranches,
mercredi 20h-22h centre sportif du Lignon,
jeudi 20h-22h école des Ranches

L'Echo de Vernier vous propose

«Oncle Vania» d'Anton Tchékhov

du 25 février au 18 mars 2005, à l'aula de l'école des Ranches



LES PERSONNAGES

Les protagonistes

VANIA (Alain GUERDAT) : il vit dans une situation familiale fort troublée. Sérébriakov a sans doute joué pour lui le rôle d'un père. Avec l'entrée en scène d'Eléna, les sentiments de Vania se trouvent pris dans un piège affectif dont il ne peut plus sortir. L'ironie reste son dernier mécanisme de défense.

ELENA (Marylou BESSON) : l'objet de la convoitise de Vania, la belle Eléna, seconde épouse de Sérébriakov, a peu de chose en commun avec lui ni d'ailleurs avec son autre admirateur, Astrov. Prise au centre même des tensions et des déchirements, elle a bien du mal à faire face, sans disparaître dans l'opération.

SEREBRIAKOV (Albert MORARD) : le professeur à la retraite n'a par contre rien d'une victime. Ce serait plutôt lui qui tyrannise et exploite les autres. Il cristallise le mécontentement et il échoue sur tous les plans, en tant que mari d'Eléna, père, savant, homme d'affaires et ami.

Les autres personnages importants

ASTROV (Jean-Luc PELLET) : Astrov n'en est pas moins un personnage clef, un des nombreux faux doubles de Tchékhov, une figure de médecin préoccupé du bien public, écologiste avant la lettre. Lorsqu'il quitte la propriété, il laisse derrière lui ses dernières illusions et le retour à la vie active et solitaire lui fait peur.

SONIA (Patricia PICCHIOTTINO) : cette jeune fille gère à elle seule la propriété de son père, ce qui ne lui laisse pas le temps d'avoir des états d'âme. Elle est pourtant la seule belle âme de cet univers passablement défraîchi.

TIELIEGUINE (Jimmy AMMANN) : c'est un «propriétaire ruiné» dont l'oncle possédait le domaine de Sérébriakov. Il est un peu la cinquième roue du carrosse, mais il n'est pas le pique-assiette qu'on l'accuse d'être au village.

Les autres rôles indispensables

MARINA (Nicole GOOD) : la nourrice sans âge est aussi une figure parodique du destin, la répétition des actions quotidiennes, la permanence des habitudes. Elle reste pour tous un point de repère stable dans le temps et la famille.

MARIA VASSILIEVNA (Simone EMERY) : elle ne partage pas avec

Marina la fibre maternelle. Elle serait plutôt la figure desséchée et empaillée de la mort au travail. Mère castratrice qui maintient son fils Vania dans une relation infantile.

D'après Patrice PAVIS (AM)

Club Athlétique



Pour eux, le Club Athlétique de Vernier propose de la

gymnastique enfantine

(4-6 ans) tous les vendredis, et de la

gymnastique parents-enfants

(2-4 ans) tous les lundis de 16h30 à 17h30, à l'école des Ranches

... Alors venez nous y rejoindre

Inscription et renseignements sur place

Qu'est-ce que l'Alibi ?

L'Alibi est le nom de la Maison où se trouve l'association de la Maison du Quartier de Vernier-Village. Cette association a actuellement deux secteurs : un secteur préados et un secteur associatif et communautaire.

Le secteur Préados

L'Alibi offre un lieu d'accueil, de parole, de loisirs, de respect et de responsabilité pour tous les jeunes de 10 à 15 ans.

Elle propose des activités en lien avec les jeunes, (bricolages, sorties, soirées, repas, jeux etc.) encadrées par une équipe de moniteurs et d'animateurs socioculturels.

Les jeunes ont la possibilité de recevoir chez eux notre programme d'activités en s'inscrivant à l'Alibi. Les activités et l'inscription dans le cadre de l'accueil à L'Alibi sont gratuites (seules quelques sorties sont payantes).

Le secteur associatif et communautaire

L'association est ouverte à toute personne qui désire être active dans son quartier et sa commune. Elle propose

de développer les liens sociaux afin de mieux répondre aux attentes des habitants.

Elle participe à diverses manifestations dans Vernier-Village (Fête au Village, troc de jouets, marché de Noël, vide-grenier etc...). Elle soutient et reste à la disposition des associations de Vernier-Village pour toute aide ponctuelle ou pour une collaboration plus approfondie.

L'association est gérée par un comité de bénévoles ouvert à toute nouvelle personne et soutenu par les animateurs.

En février à l'Alibi

● VACANCES SCOLAIRES du **lundi 7 février au vendredi 11 février**, de 10h à 18h avec repas à midi sur inscription à CHF 5.--.

■ SORTIE EN RAQUETTES :

soit deux jours à la montagne le mercredi 9 et jeudi 10 février ; soit un jour à la montagne le jeudi 10 février.

■ VENDREDI **18 février**, soirée «Billard et resto» de 18h à 22h30.

■ VENDREDI **25 février**, Repas au local d'accueil du Cycle du Renard.

■ VENDREDI **25 février** dès 18h, repas ouvert à toute la population. Ces repas ont lieu en collaboration avec l'ABARC, au BARAC, petite maison située à la Via de Coisson, au centre du village. Inscription conseillée.

Petit rappel de nos horaires :

l'Alibi - Chemin Champ-Claude 7

Du lundi au vendredi de 16h à 18h

Le mercredi de 10h à 18h accueil libre avec repas (5 frs)

Contact et Info : **022 341 04 08**

ou mq.vernier@fase.ch

VERNIER VOYAGES

Vous fait part que son service de conseil à domicile est opérationnel, tél. 022 930 12 60 de 14h à 18h.

Et vous présente pour vos billets d'avion : «JUMBO CHARTER»

Seuls les oiseaux paient moins cher. Par exemple l'Île de la Réunion dès Eur. 550.-

Logements à l'Île Maurice dès CHF 15.- par personne dans votre appartement (base 4 personnes)
2 chambres doubles, bain, cuisine, balcon, à 5-10 minutes de la mer.

Circuit découverte à l'Île de la Réunion dès CHF 495.- par personne (base 2 personnes)

Pour tous renseignements : Par tél. 022 930 12 60 du lundi au vendredi de 14h à 18h
par fax 022 930 12 64 ou par e-mail : vernier_voyages@hotmail.com

JAZZ VARIETIES

2 SOIRÉES UNIQUES

16 et 17 février
2005 à 20h

Salle des Fêtes du Lignon

JAZZ DES ANNÉES 30

THIRTIES BUDDIES

NANY SWING

SWISS YERBA BUENA

CREOLE RICE JAZZ BAND

avec BERNITA BUSH, Vocal.

Podium pour la danse

Le Lignon / Genève, bus 7 et 18

Vente de billets : Stand Info Balexert et à l'entrée: CHF 28.- / CHF 20.- (AVS, AI, étudiants, chômeurs)

Organisation et renseignements: Commune de Vernier, service de la culture, tél. 022 306 07 80